

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4491>



# Réforme des statuts : informez vous !!

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mercredi 18 décembre 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le ministre a décidé la poursuite des discussions sur les statuts des enseignants du second degré suite à la demande du SNES et des syndicats de la FSU et à la grève importante des enseignants de CPGE. Si le SNES-FSU est favorable à une discussion sur les statuts afin d'améliorer les conditions de service des personnels (réduction des maxima de service, création de nouvelles minorations pour prendre en compte certaines tâches ou la pénibilité de certains postes), le ministère ne semble pas être entré dans les discussions avec cette optique. En effet, améliorer les conditions de service des personnels demande des marges budgétaires afin de financer les éventuelles avancées. Or à l'issue de la dernière réunion sur le sujet (au début décembre), **le SNES considère que les propositions du ministère comporte des dégradations inacceptables au regard des quelques avancées.**

La question du statut est un sujet très sensible puisque le texte de loi qui en sortira définira les obligations de service de chaque enseignant et donc modifiera les conditions de service de tous les enseignants.

Le SNES 58 appelle donc tous les enseignants du second degré à s'emparer de cette question des statuts en s'informant sur l'[état des propositions du ministère et des premières analyses du SNES](#) et à se mobiliser dans les établissements.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Tract d'analyse à télécharger**

A une période de crise de recrutement important, il faut de vraies avancées sur ce sujet et non un accroissement du volume de tâches que l'on pourra confier à un enseignant. C'est avec la revalorisation des salaires, la condition d'un arrêt de ce phénomène.